Appel à candidatures - « Prix Jeune entrepreneur(e) francophone »

La Stratégie jeunesse de la Francophonie (2015-2022), institue l'organisation d'un prix pour célébrer les mérites des jeunes qui apportent par leur génie entrepreneurial une contribution à la francophonie. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) avec l'appui de ses partenaires, lance la 3ºédition du Prix Jeune entrepreneur(e) francophone.

Son but est de mettre en avant les initiatives entrepreneuriales des jeunes, leur donner de la visibilité, les encourager à persévérer et les projeter comme « modèles » afin de promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les jeunes. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFEJES) apportent leur partenariat à l'OIF et s'associent à l'organisation du Prix de 2019, avec la participation du cabinet EY (Ernst & Young).

Le présent appel à candidatures est un concours ouvert aux femmes et hommes âgés de 18 à 35 ans dirigeants d'une entreprise. Les candidates et candidats doivent être francophones, ressortissants d'un pays membre de l'OIF et être des entrepreneurs performants ayant déjà une affaire qui fonctionne avec des réalisations vérifiables.

Objectif

L'objectif du Prix Jeune entrepreneur(e) francophone est de stimuler, récompenser et mettre en valeur le dynamisme, l'excellence et la créativité de la jeunesse francophone dans le domaine de l'entrepreneuriat et la création de richesse durable. C'est également un moyen de reconnaître le rôle essentiel de l'entreprise privée pour le développement économique dans les pays francophones et valoriser la contribution des jeunes qui ont du succès dans le monde des affaires. En outre, le prix vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Domaines d'entreprise primés

Le concours est ouvert à tous les secteurs d'activité, mais la priorité sera accordée aux entreprises œuvrant dans les domaines économiques suivants :

- Économie mauve : Culture, éducation y compris promotion de la langue française ;
- Économie circulaire et solidaire et changements climatiques ;
- Économie verte : Développement durable y compris agriculture ;
- Économie des technologies de l'information et de la communication ;

Économie bleue : Ressources marines, pêche et aquaculture.

Critères d'admissibilité

L'entrepreneur(e) est originaire d'un pays membre de l'OIF;

• L'entrepreneur(e) est francophone et âgé entre 18 et 35 ans au moment de la remise du prix;

 Les activités de l'entreprise se déroulent dans au moins un pays membre de l'OIF;

• L'entreprise est exploitée depuis au moins 2 ans au moment de du concours le 30 juillet 2019;

Être propriétaire d'au moins 30% du capital (actions ou de parts émises);

L'entreprise présente un bénéfice comptable sur le dernier exercice clos;

• L'entreprise doit être en activité au moment du dépôt du dossier de candidature;

Une seule candidature par personne peut être déposée.

Les critères principaux d'évaluation des candidatures se baseront, sans se limiter, sur le rendement financier, la vision et l'esprit d'entreprise, la contribution à l'économie verte et la responsabilité sociale. Le choix des lauréats sera effectué via un processus de sélection transparent.

Prix à gagner

Deux jeunes entrepreneurs, une jeune femme et un jeune homme seront les grands lauréats du **Prix Jeune entrepreneur(e) francophone 2019**. Ils recevront chacun une enveloppe de **10 000 euros** ainsi qu'un appui technique.

En complément de ce prix, s'ajoutera, dès cette 3e édition, le « **Prix spécial du jury** » qui sera également attribué à une jeune femme et à un jeune homme. L'enveloppe de ce prix spécial s'élèvera à**3 000 euros** pour chacun des récipiendaires. Ce prix sera offert à deux candidats qui auront retenu l'attention du jury en raison notamment du caractère innovant de leur projet.

Remise des prix

Sous la supervision des autorités concernées de la Francophonie, une cérémonie solennelle de remise du Prix Jeune entrepreneur(e) francophone aura lieu à Monaco, en octobre prochain, en marge de la 36e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Les conditions de candidature et les critères de sélection sont précisés dans le *RÈGLEMENT DU CONCOURS*.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 20 juillet 2019 à minuit, temps universel.

Tous les candidats qui souhaitent participer au concours doivent impérativement remplir le formulaire en ligne: LE FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Contacts et renseignements

M. Ma-Umba MABIALA
Directeur de l'éducation et de la jeunesse de l'OIF
Mme Fatima AOUIDAT
Spécialiste de programme
jeunesse@francophonie.org
Mme Catherine BOUCHER
Attachée de communication
jeunesse@francophonie.org